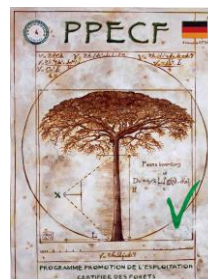


PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Gabon Special Economic Zone SA
Nom du contact	Sylvie Boldrini
Adresse	Galerie Tsika, Libreville, BP 1024
Téléphone	+241 (0) 62 00 65 54
Fax :	
E-mail :	sylvie.boldrini@arisenet.com

Nom de l'organisation / société	ETICWOOD SL
Nom du contact	Jérôme Laporte
Adresse	Camino del Cierrín de la Moría S/N 33567 Ribadesella (Sebreño) – Espagne
Téléphone	+34 618 547 967
Fax :	
E-mail :	j.laporte@eticwood.com

Nom de l'organisation / société	BIO.ES.OIL of Madagascar SARL
Nom du contact	Olivier Nirina
Adresse	Lot II A 14 AN Amboditsiry 101- Antananarivo, Madagascar
Téléphone	+261 34 08 387 63
Fax :	
E-mail :	bioesoil@gmail.com

Nom de l'organisation / société	MEDARO SPRL
Nom du contact	Samuel Brasseur
Adresse	Rue du Marais, 140 7380 Quiévrain, Belgique
Téléphone	+32 476 38 01 48
Fax :	
E-mail :	samuel.brasseur@medaro.be

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Oil and spices for sustainable landscapes

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Proposition soumise par le consortium formé par GSEZ, Eticwood, Bioesoil et Medaro.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
GABON		

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du	01/09/2021	au	28/02/2022
Durée	6 mois				
Budget estimé	110.107 €				
Financement demandé	70.157 €				

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Les concessions forestières au Gabon sont tenues, à travers le Code Forestier et les textes légaux qui l'accompagnent, de contribuer aux actions de développement initiées par les communautés rurales. En parallèle, le pays depuis plusieurs années, s'est engagé sur la voie de la certification du secteur bois, à travers le standard FSC.

La compagnie GSEZ est attributaire de plusieurs concessions forestières au Gabon. Dans le cadre de son programme de certification FSC, elle souhaite mettre en place des activités de développement social innovantes au bénéfice des populations situées en périphérie de ses concessions ainsi que pour les ayant-droit de ses travailleurs. Les concessions forestières qui lui sont attribuées sont réparties sur l'ensemble du territoire national, couvrant une grande partie des biotopes présents sur le territoire. La diversité de milieux rencontrés au Gabon constitue, par ailleurs, un fort potentiel agro-forestier qui permettrait la culture notamment d'épices et d'herbes aromatiques variées et spécifiques.

En outre, certaines HE (huiles essentielles) manquent sur le marché international qui a connu ces dernières années un dynamisme certain, notamment explicable par l'explosion de la phytothérapie que la pandémie du COVID 19 a fait connaître au grand public. Ces difficultés en approvisionnement concernent également les PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) recherchés dans les secteurs de la cosmétique, de la pharmacie ou de l'agroalimentaire. Certains acteurs de la chaîne HE ou PFNL sont d'ailleurs à la recherche de nouveaux partenariats afin de répondre à une demande croissante.

Par ailleurs, le Gabon présente d'autres atouts forts permettant de solutionner certains impacts négatifs liés la production des HE. La filière a en effet un impact souvent important sur les forêts car la production de vapeur, qui intervient à l'étape d'extraction, est consommatrice d'importants volumes de bois (un stère de bois pour un kilo d'huile en moyenne), ce qui pourrait intuitivement être à rebours des efforts fournis à l'échelle mondiale pour la préservation des forêts et la lutte contre le réchauffement climatique. Le Gabon offre ici une réalité toute autre, permettant de produire des HE tout en valorisant, au contraire, les déchets de la filière bois actuelle, bien souvent inutilisés. De ce fait, les déchets, produits disponibles sur les sites forestiers et/ou dans la ZES de Nkok, pourraient être utilisés pour la production de vapeur, ce qui représente un avantage indéniable.

A noter que les HE étant des produits à haute valeur ajoutée, il serait possible d'inclure dans la chaîne de valeur, un montant (indolore pour le consommateur final) qui permettrait, au besoin, de neutraliser le bilan carbone de cette sous-filière, par des reboisements de bois d'oeuvre ou de bois-énergie.

Ce type d'industrie, viendrait compléter une filière bois en voie de la désintégration, pour aboutir à une spécialisation des métiers d'exploitant et de transformateur, et à une meilleure rémunération de chaque segment de la filière.

Enfin, le développement d'une nouvelle activité impliquant un besoin en financement, des fonds de départ seront nécessaires à la mise en place de nouvelles activités génératrices de revenus. Ainsi, l'inclusion financière de la population riveraine des concessions de GSEZ sera analysée ainsi que les besoins en financement pour chaque spéculation proposée. Des mécanismes d'aide à l'accès au crédit que la société forestière pourrait apporter seront également étudiées et des pistes seront proposées.

Les résultats attendus sur ce volet peuvent être formulés ainsi :

- Déterminer les besoins et les contraintes spécifiques de financement des principales activités qui seront proposées (épices et plantes à parfum) et d'en évaluer la rentabilité économique et l'impact social ;
- Evaluer l'offre existante dans les régions concernées ;

- Identifier quels mécanismes d'aide pourraient être mis en place par la société forestière afin de faciliter l'accès au financement.

Sur base de ces constats et dans l'ambition de l'étude est de stimuler la création de nouvelles activités génératrices de revenus, pour les populations riveraines des concessions forestières. Elle permettra de valider / vérifier la présence des conditions nécessaires au développement d'une telle filière au Gabon. Au sortir de cette intervention, les principaux résultats attendus se résument ainsi :

1. Une sélection des cultures appropriées (épices et huiles essentielles) au contexte naturel local pouvant faire l'objet d'une exploitation et présentant un intérêt pour les partenaires économiques du projet afin d'assurer des bénéfices aux producteurs ;
2. Un guide d'appui à la mise en place d'un projet de production d'HE et de PFNL en bordure de concession forestière (process, technologies, matériels, etc.) ;
3. Une identification des concessions forestières de GSEZ réunissant les conditions nécessaires à l'émergence de petits producteurs locaux d'HE et de PFNL ;
4. Un business plan réalisé pour le montage d'une distillerie (produits frais), opérée par des populations riveraines à une concession forestière ou ayant-droits de travailleurs
5. Un business plan réalisé pour le montage d'une distillerie industrielle dans la ZES de Nkok pour la distillation de produits secs issus de productions agricoles réalisées par des populations riveraines à une concession forestière ou ayant-droits de travailleurs. ;
6. Compensation carbone de la sous-filière ;
7. Une étude de l'inclusion financière des planteurs et le rôle que GSEZ pourrait avoir pour permettre aux planteurs un meilleur accès au financement.

Le partenariat proposé pour la mise en œuvre de cette étude repose sur des sociétés solides déjà importatrices d'HE et de PFNL en Afrique (Bioesoil¹ pour les HE en Afrique de l'Est et Medaro² pour les PFNL en RDC et au Cameroun). Par ailleurs, Eticwood apportera son expertise technique et locale pour réaliser cette étude.

Enfin, les possibilités de certification (Bio, RA, etc.) sont envisageables, les partenaires privés étant déjà eux-mêmes engagés dans une production biologique. Outre des perspectives et un marché plus large, elles sont en adéquation avec une production respectueuse de l'environnement naturel local et des consommateurs.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

¹ <http://bioesoil.mg/>

² <http://www.cecif.com/entreprises/fiche-28049-medaro-sprl.html>

L'opérateur GSEZ souhaite mettre en place des **activités de développement social innovantes** au bénéfice des populations riveraines dans ses concessions ainsi que pour les ayants-droit des travailleurs, **améliorant et diversifiant ainsi leurs revenus**.

Attributaire de concessions réparties sur tout le territoire, une grande partie des biotopes présents au Gabon est concernée, permettant une **production large et variée** de plantes.

En outre, le fort potentiel offert par le Gabon tient dans la **disponibilité de la ressource énergétique** (actuellement largement sous-utilisée et abondante) ; Ces constats, couplés à la **demande forte du marché international**, ont motivé la création d'un partenariat avec deux **acteurs privés expérimentés (Bioesoil & Medaro [cf. lettres d'engagement en annexe])**, désireux de soutenir l'émergence de nouveaux producteurs et de développer leurs activités dans de nouveaux terroirs, et une **expertise technique** reconnue pour réaliser cette étude.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les sociétés forestières au Gabon doivent contribuer au développement des populations locales et répondre à la demande de certification du gouvernement. GSEZ, détenteur de plusieurs permis forestiers et engagé dans la certification FSC, est directement concerné.

L'étude proposée est considérée comme une étude **novatrice** pour le Gabon et propose de vérifier, et potentiellement valider, la pertinence de **créer et structurer une filière** d'HE et de PFNL à l'échelle nationale. Cette filière se développerait dans un **contexte unique** où les productions d'huiles se baseraient sur des **ressources énergétiques disponibles** (déchets de sciage) impliquant donc un **impact environnemental nul** et un **impact social réel** (amélioration des revenus, stimulation des producteurs locaux avec des perspectives d'achats réelles, création d'activités et de projets communs, etc.) autour des concessions forestières, où le besoin d'accompagner les communautés et de créer des **activités génératrices de revenus** est souvent constaté.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

1. L'**objectif général** de l'étude proposée vise à définir les potentialités de création d'une filière HE / PFNL au Gabon autour de concessions forestières qui poursuivent un objectif de certification FSC.

2. L'étude cible précisément les **objectifs spécifiques** suivants :

- Valider la pertinence de la création d'une filière de production d'HE et de PFNL au Gabon, aux abords de concessions forestières ;
- Contribuer au respect des principes FSC des concessions forestières GSEZ retenues, en particulier sur la conformité avec le volet légal et le volet social (en particulier les principes 1 et 4) ;
- Améliorer et diversifier les revenus des populations riveraines et/ou des ayants-droits des travailleurs ;
- Valoriser les déchets issus de la filière bois ;
- Trouver des mécanismes facilitateurs d'accès au financement.

3. Pour atteindre ces objectifs, un **partenariat multi-acteurs** est proposé alliant :

- Un partenaire forestier de poids à l'échelle nationale, à savoir GSEZ, qui impose aux concessions forestières sous sa responsabilité la certification FSC ;
- Une expertise technique avec une équipe possédant une forte expérience dans le domaine des HE et des PFNL, dans des contextes africains leaders en la matière et une connaissance robuste du Gabon ;

- Des acteurs privés de la filière déjà déployés sur le marché africain, à la recherche de nouveaux terroirs et nouvelles sources d'approvisionnement et engagés dans la production d'HE biologiques ;
- Intensifier la spécialisation par compartiment de l'exploitation forestière dans un schéma industriel orienté dans une logique de découplage des métiers de la filière.

Grâce aux résultats issus de cette collaboration, de nouvelles perspectives pourront être proposées à l'échelle nationale (entre autres) aux autres sociétés forestières et communautés rurales intéressées.

4. Parmi les **résultats attendus**, on peut mentionner :

- Pré-sélection des concessions répondant aux critères déterminant pour le choix de l'implantation d'un tel projet et présentant un intérêt ;
- Liste des plantes potentielles à exploiter sur les sites retenus ;
- Liste des plantes endémiques / locales pouvant faire l'objet d'une exploitation, assortie de conseils agronomiques pour gérer convenablement la ressource ;
- Analyse des capacités présentes localement et des besoins à adresser pour le développement de telles activités (construction locale ou import des outils de production et de transformation, formations (extraction, conditionnement, hygiène, etc.), etc.) ;
- Proposition d'une chaîne logistique depuis la cueillette jusqu'à l'exportation en passant par l'extraction (HE) ou le séchage (PFNL) ;
- Guide à la mise en place d'un projet de production d'HE / PFNL en bordure de concession forestière (technologies, équipements, procédés, etc.) ;
- Proposition de mécanismes permettant d'impacter positivement l'inclusion financière des planteurs ;
- Business plan pour l'exploitation agricole des cultures envisagées et modalités de financement des investissements par les concessionnaires ;
- Business plan pour le montage et l'exploitation d'une distillerie artisanale opérée par des populations riveraines à une concession forestière ou à des ayant-droits de travailleurs pour la distillation de produits frais ;
- Business plan pour le montage et l'exploitation d'une distillerie industrielle dans la zone économique de Nkok pour la distillation de produits secs issus de productions agricoles réalisées par des populations riveraines à une concession forestière ou à des ayant-droits de travailleurs.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

- Les **bénéficiaires** du projet seront :
 - Les **populations riveraines** ainsi que les ayants droits des travailleurs de GSEZ et des autres entreprises forestières intéressées par le montage de projets similaires ;
 - **GSEZ** qui bénéficiera directement de ce projet pour définir une stratégie de mise en œuvre de systèmes agroforestiers novateurs en périphérie de ses concessions en collaboration avec les populations riveraines ;
 - Les autres **entreprises forestières du Bassin du Congo** certifiées ou investies dans une démarche de certification, intéressées par le montage de projets agroforestiers ;
 - Les **Etats** concernés qui grâce à la pérennisation des activités des sociétés forestières, pourvoyeuses d'emplois, continuera à percevoir les taxes forestières.

Les autres parties prenantes à l'étude seront :

- La **gestion du projet** :

Eticwood SL, en tant que représentant et *leader* de ce consortium, assurera la coordination, la gestion administrative et la mise en œuvre des activités. Au sein de l'équipe :

- Hugues Havrez, ingénieur agronome senior, spécialiste en huiles essentielles, épices et distillation aura la charge de la réalisation de l'étude et de la rédaction des livrables
- Amélie Morin, ingénieur environnement / biodiversité, basée au Gabon, sera en charge de l'analyse et de la recherche des biotopes / concessions propices aux cultures recherchées et organisera la mission de terrain
- Jérôme Laporte sera responsable de la coordination entre les partenaires
- Le **partenaire technique** sera le suivant :
 - **Bioesoil**, pour l'appui technique sur les cultures des plantes à parfum, sur la distillation et sur la définition des exigences du marché, des prix et des choix pertinents de plante par rapport aux besoins des clients ;
 - **Medaro** interviendra sur le volet des PNFL de la même manière.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'étude s'insère dans une démarche d'éco-certification en soutenant avant tout la volonté de GSEZ d'aller vers la certification FSC pour les concessions forestières attribuées par l'Etat gabonais. Par ailleurs, les objectifs visés s'intègrent *in fine* dans cette même démarche par l'ambition de valoriser les déchets de la filière bois et les autres ressources présentes dans / autour des concessions ou encore par la volonté d'appuyer le développement des communautés.

Ces objectifs tendent à répondre aux Principes suivants du FSC :

Principe 1 : RESPECT DES LOIS ET DES PRINCIPES DU FSC

La gestion forestière doit se conformer à toutes les lois en vigueur dans le pays où elle a lieu (...). Elle sera de même conforme aux "Principes et Critères" du FSC

Principe 4 : RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET DROITS DES TRAVAILLEURS

Les opérations de gestion forestière doivent préserver ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.

Principe 5 : BIENFAITS DE LA FORÊT

Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des différents produits et services de la forêt pour garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de bienfaits environnementaux et sociaux.

Ils visent également les Principes 6, 7 et 8 du PAFC :

Principe 6 : L'organisation exerce ses activités forestières de manière durable au sein de l'UGF

Principe 7 : L'organisation exerce ses activités de manière à minimiser ses impacts sur la biodiversité et sur les fonctions de protection de la forêt

Principe 8 : L'organisation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones affectés

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention répond au second résultat attendu du cadre logique du PPEFC : « la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée ». Il répond plus particulièrement à l'activité « appuyer le volet social » et aux sous-activités : « appuyer la mise en œuvre de plans de développements locaux », « intensification de l'agriculture », « appuyer les filières de PFNL et agricoles ». En effet, le projet va venir en appui aux entreprises du secteur forestier dans le développement de nouvelles activités créatrices de revenus au bénéfice des populations riveraines aux concessions forestières, et des ayants-droits des travailleurs.

Ces activités pourront avoir des impacts aux niveaux suivants :

- **Ecologique :**

- Diminution des besoins en terres cultivables grâce à une meilleure valorisation des terres cultivées ;
- Valorisation des déchets de scierie ;
- Maintien des services écosystémiques (limitation de l'érosion, diminution de la dégradation des sols, régulation climatique, etc.) par la préservation ou la remise en état du couvert forestier grâce à la pratique de l'agroforesterie.

- **Socio-économique :**

- Développement de projets agricoles créateurs de revenus pour les populations riveraines aux concessions ou les ayants-droits des travailleurs
- Développement de nouvelles sources de financement pour les projets spécifiques à la certification (développement communautaire, lutte anti-braconnage, plantations forestières).

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

L'hypothèse essentielle conditionnant la mise en œuvre de l'intervention concerne la pleine collaboration des partenaires de l'étude (GSEZ, Bioesoil et Medaro). Dans ce cadre, des accords de partenariats ont déjà été formalisés.

Les autres risques sont inhérents à la gestion de projet et au travail de terrain en Afrique Centrale, principalement les volets logistiques et sécuritaires. L'équipe sera constituée d'experts ayant une expérience avérée dans la thématique sur laquelle ils interviendront. Les entreprises partenaires appuieront la logistique et la mise en œuvre de l'étude de terrain. Elles mettront également leur connaissance à disposition pour élaborer le business plan et transmettre leur savoir aux communautés, dans le cas où l'étude s'avèrerait concluante.

Un risque à considérer également est l'accueil par la population riveraine des concessions du lancement d'une nouvelle activité agroforestière et/ou agricole (selon le type de plantes sélectionnées). Cela demandera d'intégrer dans l'étude et le business plan de travailler au début à petite échelle pour convaincre et fédérer les populations concernées autour d'un projet qui doit d'abord faire ses preuves au sein de celles-ci.

Enfin, l'impact de la pandémie COVID 19 sera pris en compte, selon divers scénarii de mise en œuvre opérationnelle de la sous-filière.